



Compte-rendu de Conseil d'Administration

Du 13 janvier 2017

Présents : Serge Rochefort, Josette Yaouanc, Gérard Thybert, Annie Chêne, Cécile Poteau, Dominique Morin, Emmanuelle Saliou, Mme Gaëlle Bouet , représentante de la commune de Villons-Les-Buissons, Dominique Parfait, Francine Rochefort,

Excusés (vœux du Maire d'Anisy) : Daniel Delaunay, Daniel Bour, Sylvie Langlois (pouvoir donné à Dominique Morin)

Absent : Samuel Levillain (représentant la commune de Colomby-Anguerny)

Serge Rochefort rappelle que la prochaine assemblée générale est fixée le 3 février à 20h30 à la salle de Colomby-Anguerny.

Points à l'ordre du jour :

- **Modification des statuts du CJ suite à la fusion de Colomby-sur-Thaon et Anguerny**
- **Renouvellement au CA**
- **Etat des adhésions et membres**
- **Arrêté des comptes et bilan 2016**
- **Prochain voyage en Angleterre**
- **Manifestations et activités en 2017, budget prévisionnel**

1. Modification de nos statuts suite à la fusion des 2 communes d'Anguerny et de Colomby en une seule (Changement du titre et des statuts)

Suite à la fusion des 2 communes d'Anguerny et Colomby, le titre de l'association change. Cette modification doit être validée lors d'une Assemblée Générale.

- ↳ Le CA décide que cela sera fait en début de séance lors de la prochaine AG et qu'il ne sera pas demandé de publication au Journal Officiel, démarche payante. La démarche sera faite par internet, il faudra cependant adresser une enveloppe timbrée à la Préfecture pour le retour de l'accusé réception.

2. Arrêté des comptes et bilan 2016

Le logiciel choisi pour enregistrer les mouvements financiers de l'association permet d'obtenir des fichiers simples, très lisibles, montrant les recettes et dépenses de l'année en cours sur les comptes 7 et 6. Le classeur comptable en format papier est organisé par pièce comptable et permet de savoir à quel compte a été affecté chaque dépense ou recette d'argent.

Cette application ne prend pas en compte les comptes 4 de tiers (dettes ou avances sur l'année suivante)

Il n'y a cependant que deux événements qui engagent l'année suivante

- **Voyage en Angleterre** : un acompte a été versé à Brittany Ferries pour le voyage 2017 (1263,24€)
- **Ateliers linguistiques** : l'activité 2015-2016 est à cheval sur 2 années. 9/15 des séances ont été payées sur l'exercice 2016 (deux trimestres, 1200€) pour un versement des participants sur l'exercice 2015. De même, pour l'année 2016/2017, le versement des participants (920€) s'est fait sur l'exercice 2016.

Les dépenses pour le **20^{ème} anniversaire** ont été maîtrisées et bien supportées par l'exercice 2016. Les dépenses liées aux trois panneaux indicateurs « East Woodhay X km » ont été pris en charge par les communes soit directement (Anisy, Villons les Buissons) soit par le versement d'une subvention exceptionnelle équivalent au coût.

Les dépenses broderies et album photo avaient été provisionnées. Cependant, une commande supplémentaire due au succès de l'album photo ont engendré un coût supplémentaire pris en compte par nos amis anglais pour 250 € et par des membres du jumelage pour 60€.

Les frais pour la réception de la délégation allemande, qui est venue en novembre dernier pour l'organisation du camp de jeunes franco-allemands, ont été avancés. Une somme d'argent avait été provisionnée pour cette dépense. Une demande de subvention de 13000 euros à l'OFAJ est aussi en cours. Elle est portée par le Comité de Jumelage de Douvres la Délivrande.

Un des plus gros excédents dégagés au niveau de la brocante, 720 euros a permis de soutenir le budget de l'année.

Le montant prévisionnel des recettes concernant les adhésions reste stable.

Une demande de subvention avait été faite auprès du CD14 pour la réalisation des trois projets « jardin , broderie et livret photo souvenir » à l'occasion des festivités des 20 ans du jumelage. Les critères retenus par le CD14 (à savoir au moins 16 participants de chaque côté FR et ANG) n'a été que partiellement atteint. 3 participants français pour le livret photos et 5 participants pour le projet jardin. La subvention versée n'a donc été que de 300 € au lieu de 600€. Une prolongation de cette demande en 2017 peut être envisagée et sollicitée si le voyage broderie est réalisé.

L'action ayant été réalisée concernant les projets « jardin et album photo », la question est posée de savoir si le montant de cette aide doit être reversé à chaque participant.

- ↳ Le CA donne donc son accord pour le versement de la subvention de 25€ / personne, demandée pour le projet album photo et le projet jardin. Il sera proposé la même chose aux participants du voyage broderie. Ce montant de 200 euros sera provisionné pour favoriser le déplacement en

Angleterre sur ce thème spécifique. Le bureau précise qu'il ne pourra pas y avoir double financement en cas d'activité ou visite broderie lors du prochain échange du Comité de Jumelage au mois de mai prochain avec les Anglais.

Les budgets sont équilibrés et de nombreuses activités ont été réalisées sans entamer nos réserves au-delà de la reprise de provision de 1200 € sur le budget 2015.

3. Bilan des activités : diaporama

Un diaporama présentera les photos et les grands moments de l'année 2016. Il sera présenté au cours de l'AG.

4. Modalités d'inscription pour le prochain voyage en Angleterre 2017

Le prochain voyage en Angleterre organisé par le Comité de Jumelage aura lieu le :

Du samedi 29 avril au mardi matin 2 mai 2017 (Voir le modèle de fiche d'inscription jointe)

Départ à 8h30 le samedi (rendez-vous 1h30 avant) et retour le mardi matin à 6h45.

Une visite le samedi après-midi est à prévoir. Nous profiterons du bus vers East-Woodhay. Pour le reste, les festivités seront organisées par les Anglais, qui sont actuellement en grands préparatifs top-secrets.

Pour les déplacements en bus, une demande de devis a été faite pour un car de 40 places au départ de France, (car et du chauffeur compris pendant 3 jours). Le devis proposé est de 2500€. La solution du bus à partir de l'Angleterre semble plus raisonnable financièrement.

Le paiement du ferry étant à effectuer à la réservation, la question est posée de contracter une assurance, individuellement, pour couvrir les désengagements de dernière minute.

- ➔ Le CA décide de ne pas contracter d'assurance, les conditions de remboursement étant trop contraignantes et presque impossibles à obtenir.
- ➔ Le CA décide de demander un engagement ferme à une date butoir aux participants, c'est-à-dire dès le mois de mars, afin que les capacités et donc le coût du bus réservé soit au plus proche de la réalité. Cela permettra aussi d'éviter de payer des pénalités de désistement auprès du ferry.
- ➔ Il est aussi prévu d'augmenter le prix pour le déplacement en bus qui a été sous-évalué en 2015.

Attention, les modalités de sortie de territoire ont changé. Les documents indispensables pour les enfants non accompagnés de leurs parents sont précisés dans les pièces jointes. Il est aussi à noter que l'autorisation de sortie signée des 2 parents peut être demandée même pour les enfants accompagnés d'un des parents. Nous recommandons aux participants au voyage de lire attentivement les pièces jointes et de s'assurer qu'ils disposent ou disposeront bien des pièces demandées car aucun embarquement ne sera accepté et donc aucun remboursement.

Montant de la participation du Comité de Jumelage par participant.

Le coût du voyage par adulte est de 60 € et 33 € pour un enfant. Il faut ajouter le prix de réservation d'une cabine (pour 2 ou 4) ou un fauteuil salon et le prix du bus.

En 2015, une provision de 1200 euros pour le bus et les entrées musée avait été faite mais le bus a coûté 1300 euros à lui tout seul. Nous avons dû ajouter chacun le prix de nos visites.

Par ailleurs, le coût réel par adulte a été de 160 euros alors que les participants n'ont réglé que 75 euros. Donc le CJ a été déficitaire sur cette ligne. Il est raisonnable de réactualiser le prix demandé à chacun.

Le coût moyen estimé du voyage, cette année, (cabines, billets A/R, car) par adulte est de 150 €. Le Comité de Jumelage apporte 50 euros par adhérent et participant adulte au voyage.

↳ Le bureau propose de fixer le prix du voyage par personne comme suit :

- * adulte en cabine pour 4 : **90 euros**
- * enfant (de 4 à 15 ans) en cabine ou fauteuil salon : **30 euros**
- * adulte en cabine 2 pers : **100 euros**
- * adulte en fauteuil : **70 euros**

Quand les inscriptions seront faites, une liste des réservations sera envoyée à tous les participants pour permettre d'éventuels arrangements pour se regrouper en cabines de 2 ou 4.

Les demandes annuelles de subvention auprès des mairies doivent être renouvelées. Question sera posée à Anisy pour une augmentation de la subvention (de 200€ à 300€).

5. Etat des membres ayant cotisé en 2016

Ne font plus partie du Comité de Jumelage : Annie Allely, M et Mme Bougrat, Anna Voisin Souhait de leur part ou non reprise d'adhésion.

Etat des membres du CA : 1 tiers du CA est à renouveler. Sylvie Langlois, Josette Yaouanc, Dominique Parfait. Ils souhaitent tous les 3 présenter de nouveau leur candidature.

Il y a de 10 à 16 membres élus au CA (hors membres de droit), une demande sera faite aux volontaires pour savoir s'il est possible de recruter quelques membres supplémentaires. (4 places possibles)

6. Prochaine Assemblée Générale

Une demande de réservation de salle adressée à la Mairie d'Anguerny n'ayant pas abouti favorablement pour le vendredi 27 janvier, l'Assemblée Générale est reportée au 3 février 2017 à Colomby-Anguerny, à 20h30.

7. Budget prévisionnel et projets 2017

Serge Rochefort demande l'achat du logiciel Excel pour l'installer sur l'ordinateur de Cécile la trésorière et 2 autres postes supplémentaires en dépannage.

L'assurance (258 €) coûte un peu cher, les tarifs des autres assurances seront consultés et il sera tenté de réduire ces frais ainsi que les frais de tenue de compte bancaire (28€)

Les dépenses et recettes des ateliers linguistiques seront lissées sur l'année 2017, soient des dépenses de 800 euros et des recettes de 960 euros.

Projet Broderie : un déplacement peut être envisageable selon le nombre de participants, la question sera posée à l'Assemblée Générale afin de savoir si un nombre suffisant de volontaires peut être réuni pour ce déplacement.

Pour le salon des collectionneurs et la brocante programmé dimanche 2 avril 2017, un projet de réalisation collective de mandalas est lancé destiné à agrémenter les murs de la salle de Villons-les-Buissons. Aucun frais n'est à prévoir.

Des réservations sont déjà enregistrées et Gérard et Marie-Chantal Thybert continuent de contacter d'éventuels participants. La prochaine réunion de préparation est fixée le 10 mars 2017, si possible, à Villons-les-Buissons à 20h30.

Le projet de camp franco-allemand sera réalisé si nous réunissons le nombre de suffisant de jeunes français. Dans le cas contraire, le Comité de Jumelage de Douvres abandonnera les démarches de demande de subvention. Nous saurons cela fin mars. Les flyers ont été fabriqués en 500 ex et vont être diffusés. Il faut très rapidement former un groupe de 10-12 jeunes.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que ces liens tissés permettront d'accélérer la formation d'un réseau pour la création d'un comité de jumelage Franco-Allemand. L'idée est de constituer une groupe de jeunes français dans le CJ et de créer des contacts avec des jeunes allemands. Il est même envisageable de faire des échanges franco-allemands-anglais.

Financièrement, pour ce projet, notre Comité de Jumelage n'est pas engagé.

Il y aura aussi un pont construit sur la Douvette, à Douvres, par les jeunes ainsi que des ponts plus décoratifs à Colomby-Anguerny, Anisy et Villons les Buissons.

Un événement culturel organisé par le Comité de Jumelage, aura lieu en fin d'année 2017, probablement une soirée contes d'Europe, le conte Européen, etc.

Enfin, pour conclure de façon conviviale cette Assemblée Générale, un pot et des gâteaux seront offerts par le Comité de Jumelage.

Fin de la séance à 22h45